

LA NEWSLETTER COMMERCE DU 7e - Novembre 2016

Lyon 7 Rive Gauche vous accompagne

Envoyez-nous vos photos













Comme vous le savez peut-être, Lyon 7 Rive Gauche possède un compte <u>Instagram</u> qui est mis à jour quotidiennement. On retrouve des photos de l'arrondissement, des commerces ou encore des lieux emblématiques du 7e et ceci afin de faire découvrir le territoire de manière plus ludique.

Si vous souhaitez faire découvrir votre commerce (intérieur comme extérieur), vous pouvez nous envoyer vos photos que nous mettrons en ligne sur notre compte.

Cession de votre commerce

Vous souhaitez céder votre commerce ? Contactez-nous ! Nous sommes en relation avec des porteurs de projet en recherche d'un lieu d'implantation sur le 7e arrondissement.

Besoin d'aide?

Un problème concernant le quotidien de votre commerce (propreté de la rue, etc.) ? N'hésitez pas à nous contacter, nous vous aiderons dans la mesure du possible afin que vous puissiez trouver une solution.

Ouverture des commerces entre midi et deux

De plus en plus de commerçant(e)s proposent à leurs clients une ouverture entre midi et quatorze heures pendant des périodes importantes de l'année (fêtes des mères, Saint-Valentin, fêtes de fin d'année, etc.).



Afin de connaitre votre avis sur ce sujet, Lyon 7 Rive Gauche a mis en place <u>ce sondage</u> qui ne vous prendra que quelques secondes.

Sont concernés par ce dernier les commerçants et artisans exerçant dans les secteurs suivants : habillement, chaussures et maroquinerie, boucherie/charcuterie, fromagerie, caviste, fleuriste, équipement de la personne, coiffure, optique, beauté/bien-être, alimentaire, droguerie, librairie/papèterie...

Informations et réglementations utiles

Législation des restaurants lors des spectacles



Les commerces payent tous les mois une redevance à la SACEM, cependant **les concerts et autres spectacles ont une législation bien spécifique**. Organisateurs et gérants de bars, vous trouverez les informations nécessaires dans cet article : http://lyon7rivegauche.com/9139-2/

Installer ou modifier son enseigne



Avant toute installation ou modification, une déclaration préalable doit être déposée afin d'obtenir une autorisation.

Celle-ci doit être effectuée pour :

- une nouvelle installation
- lors d'une modification de l'enseigne existante (changement des dispositifs, des couleurs, de l'écriture, ajout d'inscription...).

Une déclaration préalable (<u>Cerfa n°14798 + annexe</u>) devra être déposée auprès du service des enseignes. Ce service reçoit sur rendez-vous pour des conseils personnalisés, du lundi au vendredi de 8h45 à 12h et sans rendez-vous le mardi de 8h45 à 10h30.

Service du commerce sédentaire : 198 avenue Jean Jaurès - 69007 Lyon Adresse postale : Mairie de Lyon - 69205 Lyon cedex 01 / Téléphone : 04 72 10 30 30

En terrasse



Les terrasses habillent les rues et les places de notre ville, ce sont **de véritables espaces de rencontres et de convivialité**. Pour faciliter leur implantation et veiller à la bonne qualité de l'environnement, un cadre précis a été établi.

Trois types d'autorisations de terrasse existent à Lyon :

- la terrasse permanente dite « Annuelle » : du 1er Janvier au 31 Décembre
- la terrasse dite « saisonnière » : du 1er Mars au
 1er Novembre (sur trottoir)
- la terrasse dite « estivale » : 1er Mai au 30 Septembre (uniquement sur les zones de stationnement).

L'autorisation est soumise à une redevance d'occupation de l'espace public qui est calculée en fonction de la superficie de l'installation, de la localisation, de la durée d'exploitation et de la situation sur le trottoir ou la voie piétonne qu'elle occupe. Une photocopie du certificat d'inscription au registre du commerce ou registre des métiers (extrait KBIS), une copie du bail commercial ainsi qu'un Relevé d'Identité Bancaire sont requis pour effectuer une demande et un délai de deux mois est ensuite nécessaire au traitement du dossier.

Pour effectuer une demande d'autorisation ou obtenir des renseignements supplémentaires, contactez le service des terrasses de la Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat de la Ville de Lyon au : 04 26 99 64 64 ou rendez-vous au 198 avenue Jean Jaurès, Lyon 7e.

Stationner à Lyon



Des modifications du stationnement payant sont à prévoir à partir du 1er janvier 2017 afin d'améliorer la rotation des véhicules.

A Lyon, il existe actuellement 4 tarifs en fonction de la zone et de la durée de stationnement : PRESTO, CHRONO, TEMPO et NOCTURNE.

A partir du 1er janvier 2017, il n'existera plus que 2 tarifs :

la zone PRESTO (en presqu'île principalement et sur le plateau de la Croix-Rousse) et **la zone TEMPO** dans les secteurs où les besoins en rotation de véhicules sont moindres.

Sur les 91.000 places de stationnement recensées en surface dans les neuf arrondissements de Lyon, 33.500 sont actuellement payantes. 6.800 places deviendront progressivement payantes d'ici à la fin de l'année 2018.

Informer et s'informer

Devenez distributeur officiel du Met'

Le magazine de la <u>Métropole de Lyon</u> a évolué depuis début janvier 2016. Avec sa nouvelle maquette et sa nouvelle ligne éditoriale, **il traite de toutes les compétences de la Métropole** : grands projets de déplacement, solidarité, insertion, événements culturels, sportifs...



Le mode de diffusion du magazine a lui aussi changé. Le choix a été fait de diminuer l'impression et de mettre en place une diffusion plus adaptée, au plus près du quotidien des grands lyonnais. Vous trouvez actuellement ce magazine en <u>présentoirs</u> dans des lieux de vie, des lieux de passage tels que les centres commerciaux, FNAC, cinémas, Lyon Parc Auto, Monoprix, agences Sytral, stations de métro. La Métropole de Lyon souhaite également investir les commerces de proximité pour la diffusion du magazine. Plus de 500 commerces de proximité diffusent déjà le Mét': boulangeries, coiffeurs, pharmacies,

épiceries, cafés, boucheries, fleuristes, restaurants...

Si vous souhaitez **devenir distributeur officiel et proposer le MET' à vos clients**, il suffit de s'inscrire en ligne sur www.grandlyon.com/met

Pour rappel, Le Met' paraît **5 fois par an** : en janvier, en mars, en mai, en septembre et en novembre.

Lyon 7 Rive Gauche - Palais de la Mutualité, 1 Place Antonin Jutard, Lyon 69003 Tél : 04 72 73 11 76 / Mail : accueil@lyon7rivegauche.com

http://lyon7rivegauche.com











